

RAPPORT SUR LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Budget principal et budget annexe

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Exécution budgétaire globale 2024

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	25 449 660,27 €	26 029 153,24 €
	INVESTISSEMENT	7 357 599,49 €	7 668 885,75 €

Reports de l'exercice	FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 530 245,41 €
	INVESTISSEMENT	2 480 500,32 €	0,00 €

Restes à réaliser à reporter en N + 1	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	255 340,19 €	1 316 359,70 €

				RESULTAT
Résultat cumulé	FONCTIONNEMENT	25 449 660,27 €	30 559 398,65 €	5 109 738,38 €
	INVESTISSEMENT	10 093 440,00 €	8 985 245,45 €	-1 108 194,55 €
	TOTAL CUMULE	35 543 100,27 €	39 544 644,10 €	4 001 543,83 €

II. Section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement atteignent un taux de réalisation de 103% avec un montant total en baisse de 0,6% à 26 029 153,24 € sur l'exercice 2024. Le niveau inédit et exceptionnel des recettes de l'exercice 2023 est à prendre en considération dans l'analyse de l'évolution des recettes entre 2023 et 2024. L'année précédente intégrait notamment le filet de sécurité pour couvrir les dépenses énergétiques à hauteur de 409K€.

Les recettes de gestion courante progressent de 2,1% par rapport à 2023.

	CFU 2023	CFU 2024	Evolution
013 - Atténuation de charges	114 970,53	131 972,26	14,8%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 264 128,14	1 363 102,24	7,8%
73 - Impôts et taxes	5 516 265,00	5 535 287,00	0,3%
731 - Fiscalité locale	10 611 681,75	10 996 261,89	3,6%
74 - Dotations et participations	6 474 917,43	6 206 225,80	-4,1%
75 - Autres produits gestion courante	559 177,69	835 804,68	49,5%
Total des recettes de gestion courante	24 541 140,54 €	25 068 653,87 €	2,1%
76 - Produits financiers	40,50	40,50	0,0%
77 - Produits spécifiques	668 990,55	120 948,34	-81,9%
78 - Reprise sur provisions	8 003,37	68 492,80	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	25 218 174,96 €	25 258 135,51 €	0,2%
042 - Opérations d'ordre entre section	974 101,85	771 017,73	-20,8%
Recettes de fonctionnement - Total	26 192 276,81 €	26 029 153,24 €	-0,6%

Les **atténuations de charges** ont un taux de réalisation de 120% et sont en hausse de 14,8% entre 2023 et 2024. Cette augmentation s'explique par des effectifs stables qui ont engendré une hausse des participations chèques déjeuners qui sont considérées comme un remboursement de charges. De plus, la Sécurité sociale a versé des indemnités journalières élevés suite à de nombreux congés maternités et paternités en 2024 et des congés maladies habituels (compensation du salaire maintenu par l'employeur).

Les **produits des services** connaissent une hausse de 98 974€ par rapport à 2023 soit une évolution de +7,8%. En effet, le niveau de la tarification des services de la Ville de Toul sont globalement restés similaires mais la bonne fréquentation des services de la Ville de Toul permet de revenir à une bonne dynamique des produits. Cette hausse intervient malgré une baisse des recettes prononcée (-47K€) sur le stationnement payant sur voirie du fait des travaux du réseau de chaleur urbain et d'un meilleur taux de paiement des usagers (diminution des FPS), ou encore le transfert de certains produits vers le chapitre 75 (actualisation M57) comme pour les charges des locations. Les mutualisations des autorisations des droits des sols (+50K€), la fréquentation des infrastructures sportives (+32K€), ou encore les mises à disposition de personnel (+23K€), permettent une dynamique haussière de ce chapitre.

Les produits des **impôts et taxes** affichent un taux de réalisation de 100% puisque ce chapitre regroupe l'attribution de compensation (5 277 105€) qui n'a pas fait l'objet d'évolution au cours de l'exercice, et également la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 258 182 € qui a progressé de 19 022€ par rapport à 2023 avec la poursuite du pacte fiscal et financier avec la CC2T et la hausse de l'enveloppe dédiée à la DSC.

La **fiscalité locale** enregistre un taux de réalisation de 102,6% avec une progression modérée de +3,6% par rapport à 2023. Les variations connaissent des extrêmes avec de fortes baisses et de fortes hausses constatées par rapport à l'exercice précédent :

- Une **poursuite de la dynamique de revalorisation des bases fiscales** (+3,9%), la taxe foncière sur les propriétés bâties a atteint 9,6M€ contre 9,26M€ en 2023 soit une progression de +3,7%. A noter une légère perte de dynamique constatée sur les bases des locaux commerciaux et professionnels qui explique que l'évolution des produits est moindre que la revalorisation nationale.
- La **taxe d'habitation sur les logements vacants** pour lutter contre la vacance structurelle à Toul a augmenté de 24% pour atteindre un produit de 268 034€ en 2024.
- Suite aux erreurs constatées dans les fichiers fiscaux en 2023, un retour à la normal des produits issus de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** à hauteur de 139 376€ (-25%).
- **L'accise sur l'électricité** a fortement diminué par rapport à 2023 avec un produit qui est passé de 414 926 € à 346 521€ en 2024 (-16%). Cette baisse s'explique par le fait que l'année 2023 intégrait un nombre important de régularisation d'encaissement sur années antérieures suite à la reprise de la gestion de cette taxe par les services de l'Etat.
- La **taxe additionnelle sur les droits de mutation** augmente après deux années consécutives de baisse. En effet, les encaissements sont globalement en baisse d'environ 16% par rapport à 2023, mais un produit exceptionnel et unique de 146K€ a permis de faire progresser le montant total encaissé sur l'année 2024. Le montant total du produit augmente de 85 408 €.

Les **dotations et participations** affichent une baisse de 4,1% soit une diminution de 268K€ par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par un niveau très élevé encaissé en 2023 avec notamment l'encaissement du filet de sécurité au titre des dépenses 2022 pour 409K€. D'autre part, la DGF continue de progresser d'environ 73K€ grâce aux abondements de l'enveloppe normée et à la suspension partielle du mécanisme d'écêtement de la dotation forfaitaire. La revalorisation des bases fiscales a également permis d'augmenter les compensations fiscales reversées par l'Etat aux collectivités de +4,8% (968K€). De plus, la recherche active de subventions pour le Centre Socio-Culturel et pour les projets culturels a permis de maintenir un haut niveau de recettes (418K€).

Les **autres produits de gestion courantes** se composent notamment des redevances et loyers, de la location des salles ou encore de la redevance annuelle pour l'exploitation du mobilier urbain (32K€) et affichent un taux de réalisation de 198% avec une progression de 49% par rapport à 2023. Cette hausse exceptionnelle s'explique notamment par des remboursements d'assurance statutaire plus important, le remboursement d'assurance suite aux dégradations des émeutes (103K€), le recouvrement d'une créance pour les chèques cadeaux BeeGift, des remboursements des fournisseurs d'énergie, ou encore un remboursement de capital décès.

Les **produits spécifiques** atteignent 120 948€ lors de l'exercice 2024 et intègrent majoritairement des cessions.

Les cessions réalisées en 2024 sont les suivantes :

- Cession de la Maison Savonnière : 115 000 €
- Cessions de divers véhicules et matériels obsolètes : 5 840 €

b. Les dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent un taux de réalisation de 86% et affichent une progression de 1,1% par rapport à 2023 en lien avec l'inflation toujours présente, aux mesures nationales sur la masse salariale, et à des dépenses exceptionnelles comme l'acquisition d'un ensemble de garages destiné à la revente à court terme.

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
011 - Charges à caractère général	5 994 988,64	6 073 476,28	1,3%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	13 762 181,82	14 385 674,66	4,5%
014 - Atténuation de produits	53 496,91	93 142,49	74,1%
65 - Autres charges gestion courante	2 375 594,25	2 436 578,95	2,6%
Total dépenses gestion courante	22 186 261,62	22 988 872,38	3,6%
66 - Charges financières	499 917,04	521 781,58	4,4%
67 - Charges spécifiques	10 167,08	26 198,65	157,7%
68 - Dotations aux provisions	5 920,00	101 920,00	1621,6%
Total dépenses réelles de fonctionnement	22 702 265,74	23 638 772,61	4,1%
042 - Opérations d'ordre entre section	2 480 178,73	1 810 887,66	-27,0%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	2 480 178,73	1 810 887,66	-27,0%
Dépenses de fonctionnement - Total	25 182 444,47	25 449 660,27	1,1%

Les **charges à caractère général** atteignent 6 073 476,28 € soit une évolution de +1,3% par rapport à 2023. Ce chapitre reste maîtrisé malgré le contexte toujours inflationniste puisqu'il intègre toutes les charges d'entretien, de carburant, d'assurances mais surtout les dépenses énergétiques qui ont connu une forte inflation. Ce chapitre intègre une dépense exceptionnelle pour l'acquisition d'un ensemble de garages (93K€).

Les **charges de personnel** s'élèvent à 14 385 674,66 € et sont en hausse de 4,5% par rapport à 2023. Cette augmentation résulte notamment des mesures nationales en faveur des fonctionnaires.

Toutefois, des efforts ont été réalisés en cours d'année afin de contenir la progression de la masse salariale ce qui explique un taux de réalisation plutôt faible sur ce chapitre à 98,7% soit 189K€ non consommés.

Enfin, la Ville a poursuivi sa démarche pluriannuelle pour renforcer l'attractivité des métiers, la dé-précarisation du personnel vacataire, et enfin une réévaluation du régime indemnitaire priorisée vers la catégorie C.

Les **atténuations de produits** poursuivent leur progression pour atteindre 93 142,49 € (+74,1%). En effet, le reversement d'une partie du produit des Forfaits Post-Stationnement à la CC2T a atteint un niveau élevé (12K€). L'année 2024 intègre pour la 2^{ème} année consécutive le reversement de la moitié du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur la ZAE Toul Europe, au profit de la CC2T (57K€).

Enfin, pour la première année et suite à la mise en place de la THLV en 2023, le montant des dégrèvements décidés par les services de l'Etat s'établit à 28 081 € au titre des remboursements de l'année précédente.

Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à 2 436 578,95 € avec un taux de réalisation de 98% par rapport au prévisionnel du BP2024, en hausse de 60K€ par rapport à 2023. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS qui atteint 1 545 000 € (+25K€), par le versement d'une subvention exceptionnelle suite au cyclone à Mayotte (6K€), et au transfert de certaines charges précédemment imputées en chapitre 011 et 67 (norme M57). Globalement, les dépenses de maintenance et d'hébergement informatique continuent d'augmenter et de subir l'inflation.

Les **charges financières** atteignent 521 781,58 € soit un réalisé de 100% par rapport aux inscriptions budgétaires. Les charges d'intérêts de la dette ont progressé du fait de la hausse du Livret A, et la souscription de nouveaux emprunts.

Les **charges spécifiques** affichent un réalisé de 26 198,65 € intégrant les annulations de recettes sur exercice antérieur.

Les **dotations aux provisions** sont de 101 920 € et correspondent à des provisions pour créance douteuse représentant.

Les **opérations d'ordre de transfert entre section** ont un réalisé de 1 810 887,66 € correspondant aux écritures de dotations aux amortissements, à l'étalement des charges de la dette renégociée et aux écritures relatives aux différentes cessions avec notamment les plus-values réalisées.

Les travaux en régie réalisés en 2024 ont encore été nombreux et le montant total de ces travaux atteint 600 982 € dont 129 691 € de fournitures et matériels.

Liste non exhaustive des travaux en régie 2024 :

- Aménagement et végétalisation de la cour Gouvion St Cyr : 194 499 € ;
- Création du Jardin des Poètes : 163 423 € ;
- Aménagement avenue Albert 1er : 110 253€ ;
- Remplacement du stand tir à l'arc : 38 445 € ;
- Aménagement cyclable avenue Victor Hugo : 34 467 € ;
- Création d'un terrain de pétanque : 24 197 € ;
- Remplacement des urinoirs à la maternelle Jean Feidt : 9 153 € ;

c. Les recettes d'investissement

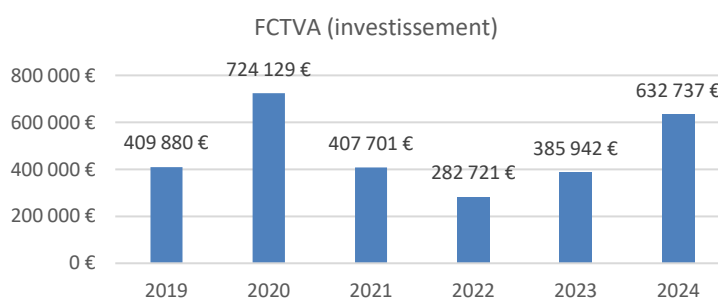
Les recettes d'investissement atteignent un taux de réalisation de 63,4% avec un montant total de 7 668 885,75 € soit une hausse de 14% par rapport à 2023.

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
13 - Subventions d'investissement	1 940 178,51 €	1 855 304,38 €	-4,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 377 803,00 €	2 100 000,00 €	52,4%
21 - Immobilisations corporelles	345,26 €	0,00 €	-100,0%
23 - Immobilisations en cours	1 848,00 €	0,00 €	-100,0%
Total des recettes d'équipement	3 320 174,77 €	3 955 304,38 €	19,1%
10 - Dotations fonds divers et réserves	570 831,62 €	738 115,41 €	29,3%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	167 047,33 €	502 360,32 €	200,7%
165 - Dépôt et cautionnements reçus	1 300,00 €	0,00 €	-100,0%
Total des recettes financières	739 178,95 €	1 240 475,73 €	67,8%
Total des recettes réelles d'investissement	4 059 353,72 €	5 195 780,11 €	28,0%
021- Virement de la section de fonctionnement			
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 480 178,73 €	1 810 887,66 €	-27,0%
041 - Opérations patrimoniales	168 952,63 €	662 217,98 €	292,0%
Total des recettes d'ordre d'investissement	2 649 131,36 €	2 473 105,64 €	-6,6%
Recettes d'investissement - Total	6 708 485,08 €	7 668 885,75 €	14,3%

Les subventions d'investissement (1 855 304,38 €) représentent toujours une part importante des recettes d'investissement et permettent à la Ville de maintenir un niveau d'investissement conséquent. Ces recettes sont en léger recul de 4,4% par rapport à 2023.

Les amendes de police diminuent légèrement en passant de 84 880 € en 2023 à 83 174 €.

Quant au FCTVA, il s'élève à 632 736 € soit une hausse de 64% par rapport à 2023 (246K€) et souligne une forte reprise de la dynamique d'investissement. A noter que la Ville de Toul aurait dû encaisser un montant de FCTVA bien supérieur mais que le réaménagement du parking du Champ de Foire (comptes 212) a été sorti de l'assiette éligible au FCTVA. Ce compte est désormais réintégré dans l'assiette mais sans effet rétroactif.



Concernant le recours à l'emprunt, la Ville a fait le choix de recourir à un léger endettement afin de financer ses investissements. Ainsi, deux emprunts ont été réalisés au cours de l'année pour combler le besoin de financement estimé au vu de la réalisation des projets pour un total emprunté de 2,1M€, soit un endettement net d'environ 600K€. Ces deux contrats ont été souscrits sur 20 ans à taux fixe à hauteur de 1,5M€ et de 600K€, avec respectivement des taux de 3,73% et de 3,5%.

La dette de la Ville de Toul s'élève à 16,55M€ au 31 décembre 2024 soit une légère augmentation par rapport à 2023 et correspondant aux indications susmentionnées, avec une annuité de remboursement en capital de 1,5M€ et des intérêts à hauteur de 536K€.

Au 31 décembre 2024, la dette garantie par la Ville de Toul atteint 16,51M€ avec notamment un nouveau contrat de dette garanti accordé à la SEBL dans le cadre de la concession d'aménagement menée sur le centre-ville de Toul.

d. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant total de 7 357 599,49 € soit une baisse de 16% par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par un exercice 2023 marqué par un rattrapage des dépenses après un début de mandat marqué par la crise sanitaire, et également de nombreux aléas de chantier qui ont retardé certains travaux notamment la réfection des planchers du Musée, la conformité électrique de la Cathédrale, ou encore l'aménagement de la place Saint Mansuy.

Au niveau des dépenses d'équipement, la baisse constatée est de 30% par rapport à 2023.

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	257 592,48 €	337 504,52 €	31%
204 - Subventions d'équipements versées	559 935,55 €	439 342,55 €	-22%
21 - Immobilisations corporelles	1 228 540,25 €	1 255 001,73 €	2%
23 - Immobilisations en cours	4 195 890,68 €	2 348 982,06 €	-44%
Total des dépenses d'équipement	6 241 958,96 €	4 380 830,86 €	-30%
10 - Dotations, fonds divers	21 328,84 €	1 495,52 €	-93%
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	1 440,00 €	-
16 - Remboursement d'emprunts	1 397 120,17 €	1 498 847,40 €	7%
26 - Participations et créances rattachées	0,00 €	41 750,00 €	-
27 - Autres immobilisations financières	2 571,67 €	0,00 €	-100%
Total des dépenses financières	1 421 020,68 €	1 543 532,92 €	9%
Total dépenses réelles d'investissement	7 662 979,64 €	5 924 363,78 €	-23%
040 - Opérations d'ordre entre sections	974 101,85 €	771 017,73 €	-21%
041 - Opérations patrimoniales	168 952,63 €	662 217,98 €	292%
Total dépenses d'ordre d'investissement	1 143 054,48 €	1 433 235,71 €	25%
Dépenses d'investissement - Total	8 806 034,12 €	7 357 599,49 €	-16%

Le remboursement en capital de 2024 s'élève à 1 498 847 € soit une augmentation de 7% par rapport à 2023 et qui s'explique par certains contrats d'emprunts avec un profil d'amortissement progressif, et également par les nouveaux emprunts contractés.

Liste des principales dépenses réelles d'investissement réalisées en 2024 (hors remboursement en capital de la dette) :

- Travaux d'accompagnement du réseau de chaleur urbain : 452 251 € ;
- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 449 134 € ;
- Réfection des planchers du Musée : 412 516 € ;
- Participation pour la concession d'aménagement : 400 000 € ;
- Relamping LED de l'éclairage public : 191 406 € ;
- Conformité électrique de la Cathédrale : 166 312 € ;
- Remplacement des véhicules et engins : 165 320 € ;
- Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école Gouvion St Cyr : 160 766 € ;
- Réfection de la rue Notre-Dame : 156 305 € ;
- Acquisitions foncières : 146 362 € ;
 - 18 rue Gouvion St Cyr : 41 104 €

- 16-18 rue des Tanneurs : 25 723 €
- 14 place du marché : 25 365 €
- 5 rue des 4 fils Aymon : 54 170 €
- Vidéoprotection : 135 156 € ;
- Réfection du beffroi de la Cathédrale : 126 046 € ;
- Travaux de rénovation énergétiques dans les bâtiments : 123 182 € ;
- Réhabilitation du local commercial 14 place du Marché : 78 360 € ;
- Réhabilitation des vestiaires du Stade Pont Bernon : 59 034 € ;
- Aménagements paysagers parking Champ de Foire : 58 066 € ;
- Subventions habitat Couleurs de Quartier et OPAH-RU : 39 343 € ;
- Budget participatif : 37 339 € ;
- Entrée au capital de la SEBL : 36 750 € ;
- Mobiliser structure parc Hôtel de Ville : 32 280 € ;
- Réfection des enrobés et trottoirs avenue Albert 1^{er} et Victor Hugo : 29 528 € ;
- Réparation terrain synthétique Gama : 19 440 € ;
- Réfection des murets à l'école Jean Feidt : 19 020 € ;

Le chapitre 10 s'élève à 1 495€ et correspond aux dépenses liées à des remboursements de taxe d'aménagement suite à annulation ou transfert d'autorisation d'urbanisme.

Le budget annexe Stationnement Parking Poincaré

Le budget annexe Parking Poincaré a été créé par délibération du 8 mars 2022 suite à la mise en enclos du site par l'implantation d'un système de barriérage faisant passer le stationnement en parc aménagé et en le requalifiant en SPIC. Il a également été décidé d'intégrer ce parc de stationnement dans la régie municipale dotée de la seule autonomie financière « Parking Poincaré ».

Le stationnement sur le Parking Poincaré en enclos est opérationnel depuis le 1er août 2022 et compte 103 emplacements dont 3 PMR. Cette gestion du parking fait l'objet d'un budget annexe puisqu'il s'agit d'un service public industriel et commercial.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est rappelé qu'au sein du budget annexe parkings, les montants en dépenses et recettes sont exprimés hors taxes.

Les comptes de l'année 2024 formulées ci-dessous ont été validées par le conseil d'exploitation du 17 mars 2025.

L'exercice 2024 reste dans la continuité de la première année pleine d'exécution avec un niveau de remplissage du parking proche des 100% pendant la journée. Véritable prolongement d'une activité à caractère social étant donné le nombre de places utilisées pour les personnels soignants et les visiteurs horaires de l'hôpital, ce parking nécessite un temps agent important pour gérer plus de 3000 appels sur l'année.

I. Exécution budgétaire 2024

A l'issu de l'exécution budgétaire 2024, le budget annexe laisse apparaître un résultat excédentaire de €.

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	EXPLOITATION	40 820,65 €	66 195,09 €
	INVESTISSEMENT	66 311,31 €	33 461,09 €

Reports de l'exercice	EXPLOITATION	0,00 €	74 205,93 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

Restes à réaliser à reporter en N + 1	EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

				RESULTAT
Résultat cumulé	EXPLOITATION	40 820,65 €	140 401,02 €	99 580,37 €
	INVESTISSEMENT	66 311,31 €	33 461,09 €	-32 850,22 €
	TOTAL CUMULE	107 131,96 €	173 862,11 €	66 730,15 €

II. Section d'exploitation

a. Les recettes d'exploitation

En 2024, le nombre d'abonnement atteint 245 dont 160 abonnés pour le personnel soignant de l'Hôpital Saint-Charles et le parking enregistre 46 310 transactions horaires avec un taux de remplissage de 100% en journée.

Les recettes issues des ventes (visiteurs horaires, abonnement...) diminuent légèrement de 2,9% par rapport à 2023 avec un impact possible du nombre plus élevé d'abonnement qui restreint le nombre de places disponibles pour les visiteurs horaires. En parallèle, les recettes exceptionnelles progressent nettement du fait de régularisation de TVA sur les frais bancaires.

	CFU 2023	CFU 2024
75 - Autres produits de gestion courante	62 441,06 €	60 640,67 €
77 - Produits exceptionnels	92,84 €	1 122,09 €
Total recettes réelles d'exploitation	66 873,39 €	61 762,76 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 432,33 €	4 432,33 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation	4 432,33 €	4 432,33 €
TOTAL	71 305,72 €	66 195,09 €

b. Les dépenses d'exploitation

Les **charges à caractère générales** représentent 26 457,88 € et baissent de 5,5% par rapport à 2023. Ce chapitre intègre notamment les frais de maintenance de la caisse automatique, de carte bancaire, d'achats de tickets de stationnement, le recours à un prestataire pour les astreintes téléphoniques, ainsi que les refacturations d'entretien du site (électricité, propreté, espaces verts, déneigement...).

Les **dépenses de personnel** correspondent au remboursement au budget de la ville des frais de mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet pour 8 387,35 € en légère hausse par rapport à 2023.

Les **impôts sur les bénéfices** atteignent 1 347 € au titre du résultat positif constaté en 2023.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à 29 461,09 € et intègrent notamment les amortissements du parking et du matériel associé.

	CFU 2023	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	27 984,81 €	26 457,88 €
012 - Charges de personnel (remboursement MAD)	8 148,39 €	8 387,35 €
65 - Autres charges de gestion courante	469,60 €	657,09 €
67 - Charges exceptionnelles	46,83 €	0,90 €
69 - Impôts et taxes	3 579,00 €	1 347,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation	40 228,63 €	36 850,22 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	24 930,11 €	29 461,09 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	24 930,11 €	29 461,09 €
TOTAL	65 158,74 €	66 311,31 €

III. Section d'investissement

a. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2024 se distinguent de l'exercice 2023 avec un résultat reporté positif de 58 081,78€ et une recette correspondant au bonus écologique suite à l'acquisition d'un véhicule électrique.

Enfin, on retrouve les écritures d'amortissement du parking et du matériel associé.

	CFU 2023	CFU 2024
13 - Subventions d'investissement	38 400,00 €	4 000,00 €
Total recettes réelles d'investissement	38 400,00 €	4 000,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	24 930,11 €	29 461,09 €
001 - Résultat reporté	0,00 €	58 081,78 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	24 930,11 €	87 542,87 €
TOTAL	63 330,11 €	91 542,87 €

b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 40 820,65 € avec l'acquisition d'un véhicule électrique (36K€) permettant de stocker le matériel et de se déplacer sur le site pour les interventions et d'une compteuse de pièces (3,5K€).

Le reste des dépenses correspondent à des dépenses d'ordre afin d'amortir la subvention pour le financement du parking.

	CFU 2023	CFU 2024
21 - Immobilisations corporelles	816,00 €	36 388,32 €
Total dépenses réelles d'investissement	816,00 €	36 388,32 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 432,00 €	4 432,33 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 432,00 €	4 432,33 €
TOTAL	5 248,00 €	40 820,65 €